



SOMMAIRE

Éditorial : Quel « monde d'après » ? Il _____ p.2	La « catena » invisible _____ p.6
Le cinéma à la CNE _____ p.3	La tête du Roi _____ p.7
Table ronde : Il faut sauver l'expert indépendant _____ p.4	Le déshonneur de l'expert _____ p.8

Éditorial : Quel « monde d'après » ? - II

Frédéric Castaing, président de la CNE

Alors que pour la plupart, l'heure est difficile, la situation parfois catastrophique, le nouveau confinement semble apparaître pour quelques uns comme une opportunité, un accélérateur d'évolutions majeures et trop longtemps différées. Pour comprendre, il faut revenir sur la tendance de fond du marché de l'art depuis une quinzaine d'années.

Où va le marché de l'art ?

Après la crise des subprimes, avec la multiplication des grandes fortunes et face aux menaces qui planent sur les paradis fiscaux, des sommes considérables se sont reportées sur le marché de l'art. Une explosion qui s'est accompagnée ces dernières années de l'arrivée massive de fonds spéculatifs avec de nouveaux critères d'appréciation du bien culturel. Désormais ces biens ne sont plus considérés aujourd'hui que comme des actifs financiers dont certains seront parfois stockés dans des ports francs à Luxembourg, Hong Kong ou Genève, tous lieux favorisant, d'après les Institutions internationales, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent sale.

Les faussaires suivent le mouvement conformément à l'adage « le faux va à l'argent ». Le faux qui gangrène le marché de l'art dans des proportions inouïes, inconnues jusqu'alors. Les grandes maisons de vente internationales ont anticipé depuis longtemps cette situation, qui préfèrent s'entourer de spécialistes salariés, donc dépendants économiquement de leur employeur, plutôt que d'experts indépendants et ont opté pour l'opacité via la clause de confidentialité dont on sait qu'elle favorise, qu'on le veuille ou non, le recyclage des faux. Les sites « d'expertise en ligne » et autres comités auto-proclamés à la fiabilité douteuse qui se sont développés dans le monde d'une façon exponentielle surfent également sur la vague.

Et en France ?

Dans le même temps, en France, un message courait en boucle : « Il faut s'aligner sur les standards internationaux ! Une question de survie ! » La France d'avant la Covid 19 est déjà largement engagée dans

ce processus. Ainsi, aujourd'hui, soixante pour cent du chiffre d'affaire des maisons de vente est le fait de trois opérateurs qui usent fréquemment de la clause de confidentialité et qui, pour leurs « expertises », s'entourent de spécialistes maison. Ainsi, aujourd'hui, prolifèrent experts auto-proclamés et comités fantômes qui ont vu le jour en vertu d'une étrangeté : quiconque lit ces lignes peut en effet, ce journal à peine replié, se déclarer, au choix, expert en tableaux anciens, meubles contemporains, photographies, objets archéologiques ou bandes dessinées. Une folie. Néanmoins demeurent en France, une jurisprudence, des services d'investigation, des instances de contrôle, des compagnies d'experts, bref quelques organes de régulation. Est-ce ce réseau qu'il faudrait démanteler afin de s'aligner sur les « standards internationaux » ? Pour ne prendre qu'un exemple, la régulation des ventes publiques. Celle-ci est assurée par le Conseil des ventes. Sur les 11 membres qui le composent, 5 sont des commissaires priseurs. Un projet de loi appelé « Modernisation de la régulation » prévoit de faire passer leur nombre dans le conseil, de 5 à 6 soit la majorité. Sous couvert de « modernisation » l'organe de régulation deviendrait alors un organe d'autorégulation. Quant à l'expert qui émet le moindre doute sur « l'expertise en ligne », il est une gêne. L'expert indépendant, ce petit caillou dans la chaussure, devrait disparaître. Voilà où nous en étions à la veille du premier confinement.

Divine providence ou piège mortel ?

Pour certains, ces confinements à répétition peuvent donc apparaître comme le moyen enfin trouvé de faire sauter les derniers obstacles à l'alignement sur ces fameux « standards internationaux ». À commencer par l'expertise. Grâce à ce nouveau concept de « l'expertise en ligne », un bel oxymore, l'expert indépendant devient inutile, embarrassant même, puisque n'importe qui peut se prétendre expert. En un clic ! Et pourtant : Le commissaire priseur a certes des connaissances juridiques, une expérience certaine du marché de l'art mais n'est pas un expert au sens où



Frédéric Castaing

nous l'entendons, seulement un généraliste. Le spécialiste maison peut avoir certes des connaissances, une expérience mais ce n'est pas non plus un expert dans le sens où nous l'entendons puisqu'il dépend dans ses conclusions des choix de son employeur. Quant aux experts auto-proclamés et aux comités fantômes, ils ne sont évidemment pas non plus qualifiés au sens où nous l'entendons.

En revanche, nombreux sont ceux, chez les libraires ou les antiquaires, qui ont toutes les qualités pour devenir membres d'une compagnie d'experts indépendants mais qui se mettent en retrait pour ne pas engager leur réputation sur des « expertises en ligne » bâclées, hasardeuses, factices. Ceux là, leur place est parmi nous. L'expert indépendant ne doit pas disparaître au profit des spécialistes maison ou des cabinets auto-proclamés « d'expertise en ligne ». Le rôle d'une compagnie est de redonner confiance aux premiers et de se démarquer des autres. Le rôle d'une compagnie d'experts est de tout mettre en œuvre pour défendre et promouvoir l'expertise indépendante sans laquelle le marché de l'art ressemble de plus en plus à sa caricature : une caverne de brigands.

Nouveaux membres



Gaëlle CAMBON

Livres illustrés XIX^e et XX^e siècles

Parrainée par Pascal GUILLEBAUD et Anita van ELFEREN



Émilie SALMON

Arts premiers d'Afrique et d'Océanie

Parrainée par Pierre AMROUCHE et Alain de MONBRISON



Yannérick SÉRIGNAN

Mobilier et bois doré des XVII^e et XVIII^e siècles

Parrainé par Denis DERVIEUX et Philippe VICHOT



Isabelle CHAMPION

Cinéma (histoire - photographies - documents)

Parrainée par Céline BERTIN et Frédéric CASTAING

Le cinéma à la CNE

Isabelle CHAMPION, membre de la CNE, expert en archives, photographies et documents de cinéma

Comme l'arrivée d'un nouveau-né, la création d'un domaine de compétences au sein d'une prestigieuse institution est toujours sujet à célébrations. Ici sans doute plus encore qu'ailleurs puisqu'il ne s'agit rien moins aujourd'hui que de l'entrée d'un nouvel art - le Septième - à la CNE. Si nous regardons de plus près les champs existants, le cinéma y a déjà fait son entrée, discrètement, sans effets ni trucages, présent en filigrane à travers « Affiches », « Archéologie », « Art contemporain », « Art Déco », « Art populaire », « Autographes et Manuscrits », « Cartes Postales », « Livres Modernes », « Objets de vitrine » et bien sûr « Photographie ».

La photographie de cinéma

Lors de la conférence sur « La photographie de cinéma » que la CNE m'avait proposé de faire en décembre dernier, je m'interrogeai sur le *pourquoi* et le *comment* deux des plus grandes inventions artistiques du XIX^e siècle, la photo et le cinéma, avaient donné naissance à un art méconnu. Populaire et confidentiel, était-il condamné à être pris en sandwich pour le meilleur et pour le pire ou, désormais centenaire, allait-il enfin s'épanouir pour devenir un art reconnu et estimé ? Aujourd'hui, avec cette entrée à la CNE, nous avons une partie de la réponse. Car c'est sans aucun doute un manque d'exposition généralisé, d'expertise officielle indépendante et de valorisation centralisée du patrimoine cinématographique qui ont fait défaut jusque-là et qu'il importe désormais, tous ensemble, de mener à bien.

Identifications

Pour les photographies par exemple, il ne s'agit pas seulement de faire un examen « technique » (tirage, support, format, époque, tournage ou plateau...) mais aussi d'identifier *qui* est sur l'image et dans *quel* film. Or, plus le temps passe, plus ceux qui sont capables d'effectuer cette identification disparaissent. Peu, très peu, de spécialistes du « Muet » sauront immédiatement à quelle sœur Talmadge ils ont affaire, de Constance, Norma ou Natalie, reconnaitrons sans hésiter les petites Gaby Triquet ou Marie Osborne, sans parler de mettre un nom sur ceux qu'on ne voit jamais - les réalisateurs et les techniciens - sur les lieux disparus ou oubliés - un coin du studio de Montreuil, une cheminée d'Epainay ou une rue de Vincennes. Il en va de même pour « tout le reste » : une plaque de fantasmagorie ou un diorama inédit, une caméra Technicolor ou un projecteur VistaVision, une boucle de chaussures en diamants de Louise Brooks ou le chapeau de Pearl White, les décors d'*Hôtel du Nord* ou de *La Traversée de Paris*.

Fétichismes

Le cinéma qu'on s'approprié en volant les photos d'exploitation aux devantures des salles de cinémas (*Monika* dans *Les 400 coups* ou *Citizen Kane* dans *La Nuit Américaine*) ne fait-il pas de chacun de nous un amoureux fétichiste comme Antoine Doinel ou Truffaut/Ferrand ? Les bobines de films nitrates - un autre monde en soi de cinéma « portatif » ! - participent de la même passion. Les plus grands collectionneurs, historiens ou chineurs ont créé, en leur temps, des cinémathèques. D'autres, plus récemment, s'y sont cassés les dents à leur détriment (accusation de dé-

tournements de droits, faillite, prison...) et ont fini par renoncer, contraints et forcés.

Ventes

De même, en organisant des ventes « Cinéma » éparées, disparates et confidentielles, trop pointues ou pas assez, les maisons de vente n'ont pas encore trouvé le juste milieu, le savant dosage qui permettra au « marché » de décoller. Et ce ne sont pas les ventes en ligne aux fiches descriptives approximatives souvent truffées de coquilles qui lanceront un raz de marée populaire et durable. Ces ventes « pour tous » partent d'un sentiment louable mais l'expertise c'est autre chose. Proposer un catalogue pensé et exigeant demande un autre travail. D'autant que le public s'intéresse souvent à ce qu'il connaît déjà. Et, contrairement aux attentes, l'amateur et le collectionneur aussi. Le connu plutôt que l'inconnu. Une photo iconique plutôt qu'une rareté. Marilyn au-dessus de la bouche de métro dans *Sept ans de réflexion* plutôt que pensive, en jean, travaillant son texte sur le tournage de *Rivière sans retour*. Marlon Brando en blouson de cuir sur sa moto dans *L'Equipée sauvage* ou en t-shirt dans *Un Tramway nommé désir* plutôt que dans son unique film comme réalisateur, *La Vengeance aux deux visages* (voir ci-dessous).



One-Eyed Jacks (États-Unis, 1961)

Valorisation du patrimoine

Le manque d'audace et de curiosité allant hélas de pair avec l'ignorance et la méconnaissance, il convient donc d'urgence de transmettre et de transmettre encore la mémoire de tout cela, d'expliquer par exemple à la génération numérique ou digitale qu'un *avant* existait, analogique et argentique. Ce ne sont donc pas seulement les photographies et tout le non-film « papier » qui va avec qu'il convient de valoriser (affiches, textes, scénarios, manuscrits, notes de production, correspondances, revues, journaux et magazines populaires...) mais aussi bien sûr les appareils, costumes, décors, objets ou *memorabilia*.

On trouve tout cela dans les réserves de la Cinémathèque Française à Paris, aux Archives du Film de Bois d'Arcy, à l'Institut Lumière de Lyon par exemple

mais aussi dans des collections ou des archives privées d'une richesse inouïe, qui recèlent des trésors de toute époque et de toute origine dont la mesure et l'importance sont bien loin d'être révélées. À quand donc un *vrai* Musée du Cinéma entre Lyon et Paris qui regrouperait tout cela ? Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée travaille-t-il suffisamment à cette évidence ?

Transmissions

Comme tout patrimoine, il s'agit donc de transmission, de circulation, de respiration. Pas d'enfermement ! Le cinéma est libre ! Mais pour transmettre il faut un savoir. Comme le rappelle si justement François Paraire dans le dernier numéro du journal de la CNE : « L'expert (...) est un *voyant* armé de connaissances, d'expérience et raisonnant à partir d'une observation. » Car à la différence du spécialiste ou de l'amateur, l'expert a derrière lui, et sans en avoir l'air, des heures et des heures de projections, de lectures, de regards, de *visuels*, de curiosité, de découvertes qui lui permettent, à l'instant T, de délivrer le conseil, l'expertise ou l'estimation si nécessaire. Un expert c'est un spécialiste H24. Quand on aime on ne compte pas ! Il y a un siècle maintenant que la pionnière Germaine Dulac s'interrogeait (*Qu'est-ce que le cinéma ?*) au moment même où Ricciotto Canudo officialisait la notion de 7^e art. Il est donc grand temps que le « Monde de l'Art » prenne au sérieux le cinéma à travers les compagnies d'experts qui sont - comme l'Exception Culturelle rappelons-le - une exception française.

ENFIN, devrions-nous crier d'enthousiasme !

Grâce soit donc rendue à la CNE et à Frédéric Castaing, son président, qui l'a ardemment désiré, d'ouvrir ce champ infini d'investigation en donnant naissance à ce nouveau département. Comme les autres disciplines, le Cinéma - nous l'avons souligné - compte nombre de parties et sous-ensembles plus pointus les uns que les autres. Les portes sont donc désormais ouvertes sur de multiples chemins.

Mais ce que permet aussi, secrètement, cette entrée du 7^e art à la Compagnie Nationale des Experts, c'est la transmission de l'ineffable, la dette morale à jamais redevable pour tous les bonheurs, les dons et les présents que le cinéma nous a offerts. Transmettre le savoir de l'expérience et l'amour d'une vie. Par gratitude, juste pour remercier.



Mme Talmadge et ses trois filles, Constance, Norma et Natalie vers 1925 (Photo Puffer, New York)

Table ronde : Il faut sauver l'expert indépendant

Compte rendu d'une table ronde à laquelle participaient : Céline Bertin, Astrid Gilliot, François Laffanour, Leyla Lebourrier-Ahi, Emmanuel Lhermitte, Olivier Lorquin, Michèle Polak et Judith Schoffel de Fabry.

« C'est le Far West »

J. S. F. : Depuis la parution du dernier journal de la compagnie dans lequel nous abordons le problème de la multiplication des sites « d'expertise en ligne » peut-on dire que la situation s'est améliorée, je ne le pense pas ; qu'elle s'est aggravée, cela me paraît clair. Avec notamment le problème des comités d'expertise fantômes.

F. L. : J'ai l'exemple d'un site sur lequel quelqu'un se réclame d'un comité d'expertise en mobilier contemporain qui n'existe pas et fort de cette pseudo autorité se targue de fournir des certificats d'authenticité pour des objets présentés sur photo. Indépendamment du fait de savoir si ces meubles sont authentiques ou non, le problème est que des comités tels que celui ci peuvent se créer sans offrir la moindre garantie. Aucune inscription où que ce soit, aucun suivi possible. Et ces comités fantômes se multiplient actuellement sur Internet sans que quiconque y prenne garde, aucune instance de contrôle ou de régulation.

L. L. A. : Je m'interroge sur le fondement juridique du terme « Comité d'experts ». Ce sont des termes suffisamment vagues pour permettre à n'importe qui de broder autour. C'est le flou complet donc le risque est toujours possible.

E. L. : Le problème, on le sait bien, c'est que la constitution de tels comités n'est soumise à aucune règle. Tout comme le titre d'expert. On peut se réclamer du jour au lendemain expert dans telle ou telle spécialité. Même « expert en tout », si on le souhaite, ce qui est un non sens.

A. G. : En trois mois, depuis la parution du journal, près d'une dizaine de nouveaux « sites d'expertise » auto-proclamés sont apparus jouant pour la plupart sur les termes estimation et expertise, entretenant ce flou dont a parlé Leyla.

O. L. : Et en définitive, c'est le collectionneur, l'amateur qui est toujours la victime. C'est le Far West !

M. P. : Pour beaucoup, il faudrait à tout prix « s'aligner sur les standards internationaux ». C'est la terminologie en vogue. On sait ce que ça veut dire : plus aucune règle ! Le Far West comme dit Olivier. Et ce serait l'unique voie possible. Mais précisément, le seul mode de survie du marché français avec ses quelques règles n'est-il pas d'offrir des garanties supérieures à ce qu'on peut trouver en un clic, pour faire vite, sur les sites d'expertise auto-proclamés qui inondent les écrans.

C. B. : Avec au centre de ces garanties, l'existence en particulier d'experts sélectionnés et recrutés par les

compagnies sur des critères rigoureux.

L. L. A. : Ce que je constate, c'est qu'on reçoit de plus en plus de demandes d'expertise par Internet donc sans voir les objets. Le motif le plus simple : avec la Covid-19, il devient impossible de se déplacer donc l'expertise sur écran s'imposerait d'elle même. On nous pousse à aller dans cette direction, en particulier beaucoup de maisons de vente. Mais c'est contraire à tout ce que nous défendons. Donc ils préfèrent se passer d'experts au détriment de la sécurité des échanges.

E. L. : Effectivement, de nombreux opérateurs de vente publique privilégient les ventes en ligne ce qui peut se comprendre et est peut être une évolution naturelle mais souvent ces ventes se pratiquent sans expert en amont ce qui évidemment enlève dans ce cas toute garantie sérieuse aux achats effectués.

A. G. : J'ai sous les yeux le site d'un opérateur de vente publique sur lequel figure en bonne place la mention : « Expertise en ligne ».

« Il n'y a que des coups à prendre »

J. S. F. : En même temps que se développaient ces comités fantômes et ces sites d'experts auto-proclamés, on a vu s'accroître considérablement les pressions sur les experts indépendants.

F. L. : Le problème, Judith, est qu'il y a des masses d'argent qui arrivent sur le marché. Pour optimisation fiscale, spéculation ou blanchiment. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les plus hautes autorités internationales comme l'Unesco. La décision de l'expert peut faire gagner beaucoup d'argent à certains mais aussi en faire perdre bien davantage à d'autres. Les pressions sur l'expert sont donc énormes.

M. P. : Dans l'affaire Aristophil, celui qui ne marchait pas avec l'ensemble, celui qui relevait la tête, celui qui avait le malheur d'émettre quelque doute sur l'opération se voyait immédiatement ostracisé et menacé de procès.

F. L. : De plus en plus d'experts se mettent en retrait. Un avocat a étudié notre situation, notre absence de statut dans un marché de l'art en plein bouleversement et a conclu que nous devrions tous démissionner. Il n'y a que des coups à prendre à être un expert indépendant aujourd'hui.

M. P. : C'est peut-être un peu exagéré mais non sans fondements. Les responsables d'Aristophil ont fait suivre Frédéric par un détective privé pendant des semaines parce qu'il avait le malheur de dénoncer leur montage comme leurs méthodes.

C. B. : Il est arrivé que le propriétaire d'Aristophil décide de boycotter une vente publique au motif que l'expert s'opposait à lui. Boycotter c'est à dire lancer un signal au marché : « Allez-y mais je ne rachèterai rien de ce qui viendra de cette vente ». Il contrôlait le marché, l'avertissement suffisait.

A. G. : Lorsque je dois planifier la participation des experts de la CNE à la Commission d'admission des objets pour les expertises collégiales à Drouot, j'ai de plus en plus de difficultés à les faire venir. Les pressions sont telles sur les experts qu'il a fallu organiser tout un protocole pour garantir leur anonymat et faire en sorte que leurs conclusions apparaissent comme émanant de la CNE en tant que telle. Par ailleurs, dans le cadre même de leur activité, des experts de la Compagnie m'ont confié qu'ils faisaient de moins en moins d'expertise car c'était trop dangereux.

O. L. : Il me semble me souvenir que Frédéric, alors coprésident du «vetting» de la Biennale a eu un mal fou lors du salon à protéger l'équipe qu'il avait constituée pour le mobilier XVIII^e. Et les mois suivants, les experts qui avaient fait partie de cette équipe ont été injuriés, menacés de représailles, ostracisés. Le Far West.

E. L. : On a un double mouvement : D'un côté les sites « d'expertise en ligne » et les experts auto-proclamés, de l'autre toutes ces menaces judiciaires ou autres sur l'expert indépendant qui est ainsi pris en tenaille.

J. S. F. : Je reviens sur ces menaces constantes de procès. C'est le non sens absolu. Nous ne sommes pas reconnus juridiquement comme expert alors que nous pouvons être attaqués juridiquement en tant que tel.

F. L. : Il y a aussi cette distorsion choquante entre la prescription en vente publique : 5 ans à partir du choc du marteau et celle en vente de gré à gré : 5 ans à partir de la découverte avec effet glissant sur 20 ans.

L. L. A. : Malgré tout nous sommes toujours là pour faire le travail. Heureusement. Comment appelle-t-on ça ? Une faculté de résilience, non ?

C. B. : Résilience ou résistance. Le problème est que ce travail des experts, personne n'en parle. On ne parle des experts que lorsqu'il y a un scandale mettant en cause un des leurs.

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »

J. S. F. : C'est certain. Aux difficultés extérieures s'ajoutent, pour les compagnies d'experts indépendants, les problèmes engendrés par quelques rares



Michèle Polak



Emmanuel Lhermitte



Leyla Lebourrier-Ahi



Judith Schoffel de Fabry



François Laffanour



Céline Bertin



Olivier Lorquin



Astrid Gilliot

experts dévoyés. Ceux là attirent les projecteurs quand la très grande majorité qui travaille dans les règles doit rester dans l'ombre.

F. L. : On ne peut pas faire le dos rond. Il faut évidemment réagir mais comment ? Là encore les pressions sont énormes. On se heurte parfois à des forces considérables, insoupçonnées pour contester telle ou telle décision.

E. L. : François n'a pas tort mais nos statuts sont là pour sécuriser ceux qui prennent les sanctions. Le conseil de discipline est désigné pour une année, il se compose du Président, de deux membres du Conseil d'Administration ainsi que de l'avocat de la compagnie. Ses décisions sont souveraines.

A. G. : Jusqu'à maintenant et depuis six ans, le conseil de discipline s'est réuni plus d'une dizaine de fois. Majoritairement pour des cas relevant de la spécialité Mobilier XVIII°.

J. S. F. : Il faut quand même rappeler que dans la découverte récente d'un trafic d'objets archéologiques l'expert mis en cause n'appartient pas à notre compagnie.

M. P. : Même chose pour les experts impliqués à un titre ou un autre dans l'escroquerie supposée d'Aristophil. Aucun membre de la CNE.

O. L. : À propos des faussaires et des artistes. Picasso a raconté un jour à Dina qu'il aimait tellement le Douanier Rousseau qu'il en avait fait un. Il y a donc un Douanier Rousseau de la main de Picasso qui se balade. Idem pour Séraphine. Elle a signé des toiles vierges qui ont été peintes ensuite par des tiers.

C. B. : C'est réjouissant, passionnant mais c'est pour le cinéma, les romans. Ici, on est dans le dur, on parle des vrais faussaires. Il ne faut pas tomber dans le piège du romanesque avec ceux là. Aujourd'hui Bill Pallot fait sortir des étoiles plein les yeux à certains. Quoi qu'on pense du personnage, une compagnie ne peut entrer dans cette sorte d'appréciation. Un faussaire est un faussaire point.

M. P. : Et les experts qui ont cautionné une entreprise comme Aristophil ! Un désastre pour le marché des autographes, un tsunami dont il faudra des années pour se relever.

L. L. A. : Tous ceux là font un tort considérable à la profession. L'amalgame est vite fait.

M. P. : On devrait leur faire tatouer sur les fesses la phrase de Rabelais « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »

C. B. : Michèle est en forme.

A. G. : Lorsqu'on reçoit un nouveau membre, lors de l'entretien final, Frédéric insiste sur le troisième point qui figure au bas de chacune des pages du journal : L'indépendance.

E. L. : De fait, l'expérience, les connaissances qui font l'objet d'une enquête préalable de la part du Conseil d'administration et sont des conditions indispensables pour devenir membre de la CNE ne sont pas suffi-

santes si elles ne s'accompagnent pas d'un engagement solennel à respecter nos règles de déontologie.

J. S. F. : Emmanuel a tout à fait raison. Il faut insister : une des premières responsabilités de la CNE et de sa direction en particulier c'est de faire respecter au sein de la compagnie les règles que nous nous sommes fixées et que nous avons tous acceptées en adhérant. Comme par exemple des sanctions possibles en cas de non respect de ces règles. Ceci, quel que soit le mis en cause.

C. B. : Bien sûr, Judith, mais lorsque j'aborde ce sujet on me répond souvent qu'une compagnie ne peut pas prendre de sanction disciplinaire tant qu'il n'y a pas eu de décision de justice.

E. L. : Respecter les décisions de justice ne nous empêche pas de faire appliquer nos règles en toute indépendance. Sans attendre les décisions de justice.

O. L. : D'autant que dans certains cas, les choses sont bien distinctes. Je pense à tous ces carnets d'artistes qui sont vendus page par page. La justice n'y trouvera peut-être rien à redire mais nous nous pouvons et devons considérer que c'est criminel.

M. P. : Il y a quelques années un marchand américain avait dépecé un manuscrit de Mozart. Une honte ! Si un expert était impliqué dans une telle démarche, il devrait être immédiatement sanctionné ! Alors que la justice n'y verrait sans doute rien d'illégal.

Résister encore et toujours

J. S. F. : Très bien mais que faire pour défendre et promouvoir l'expert indépendant ? C'est toujours la même question.

O. L. : Au delà des règles à faire appliquer au sein des compagnies, défendre l'expert indépendant c'est aussi et d'abord se défendre soi même. Maillol est dans le domaine public mais si je suis consulté, pour me protéger ainsi que l'acheteur, j'envoie un mail en donnant mon sentiment ainsi je me couvre et j'ai la preuve que j'ai prévenu le commissaire priseur ou l'acheteur.

A. G. : Pour beaucoup ce n'est pas si simple. À cause des procès et des menaces en cas de préjudice subi du fait de cet avis. Un procès coûte de l'argent, c'est aussi du temps et de l'énergie, même si on gagne. Certains hésitent, qui les en blâmerait ?

O. L. : Oui Astrid, mais si je n'interviens pas, c'est pire encore.

F. L. : Moi je fais comme Olivier, je donne un avis par mail, comme ça je suis couvert, on ne pourra pas me dire que je me suis esquivé. Bref, une façon d'attirer l'attention sur le doute que je peux avoir concernant l'authenticité d'un objet.

L. L. A. : Une autre façon de se protéger soi même tout en protégeant l'amateur, qu'il soit vendeur ou acheteur, c'est, pour moi, de lui proposer de l'accompagner. Jouer auprès de lui un rôle de consultant, de conseiller.

J. S. F. : Il y a, bien sûr, les mesures que chacun peut

prendre individuellement pour se défendre. Tout ça est très bien. Parfait. Mais collectivement que fait-on ? Comment défendre la profession dans son ensemble ? On en revient toujours à cette question d'absence de statut de l'expert. Faut-il continuer à réclamer une reconnaissance légale ? Persister dans cette voie ? Je ne sais pas.

E. L. : À mon avis ce serait le bon sens mais renforcer les règles existantes, créer un nouveau statut, renforcer la sécurité du marché, ne me paraît pas être dans l'air du temps. Ce serait plutôt l'inverse. Non, je crois que la meilleure façon de mieux nous défendre, dans des conditions pas forcément favorables, c'est toujours et toujours de mieux faire connaître le rôle central de l'expert, montrer que sans l'expert, nous ne cessons de le répéter, le marché de l'art n'offre aucune sécurité, pour l'acheteur en particulier et pour les professionnels en général.

A. G. : L'expert de la CNE a à sa disposition une assurance professionnelle qui a fait ses preuves. Par ailleurs, l'indépendance financière de la compagnie est aussi une sécurité. Et puis il y a le journal qui est envoyé bien au delà des membres de la compagnie. C'est un peu notre carte de visite. Les grandes institutions et les médias le reçoivent systématiquement.

F. L. : Le problème, Astrid, est que les médias à qui on fait parvenir le journal ne s'intéressent aux experts que lorsque ceux ci sont impliqués dans un scandale retentissant. À part ça, rien, sinon les records de prix obtenus dans les ventes publiques à Paris, Londres ou New York.

J. S. F. : Il faut à mon avis revenir et approfondir la réflexion sur la proposition de Michaël d'un label, vous vous souvenez.

E. L. : Bien sûr, Judith, bonne idée. Mais il faut être conscient qu'il n'y aura pas de remède miracle. Il faut continuer inlassablement, c'est la seule véritable solution, à défendre l'expertise sur tous les terrains, dans toutes les circonstances. Auprès du grand public, auprès des institutions. À ce sujet, ne pas oublier que nous avons deux interlocuteurs, le Ministère de la Culture, est la Chancellerie. Je crains malheureusement que ni l'un ni l'autre ne fasse grand cas de notre existence ou de notre disparition éventuelle.

L. L. A. : Emmanuel a raison. C'est un combat permanent. Une chose est sûre, il faut résister encore et encore. Ne rien lâcher, jour après jour.

J. S. F. : Notre grande force c'est la continuité, conseil d'administration après conseil d'administration, Président après Président.

A. G. : Le renouvellement du bureau et l'élection d'un ou d'une nouvelle Présidente auront lieu en principe en avril 21. Frédéric, après deux mandats ne compte pas se représenter.

C. B. : L'enjeu, pour ce que je peux en juger, est donc que la nouvelle équipe ne se contente pas de succéder à l'ancienne mais qu'elle la continue.

La « catena* » invisible

Patrick Berth, ébéniste restaurateur, membre de la CNE,
expert en mobilier et objets XVII^e et XVIII^e - marqueterie bois et Boule

Ou la longue chaîne des gestes, regards et pratiques nécessaires pour comprendre la vie d'un meuble ancien.

La maîtrise issue de l'art des grands ébénistes, le diagnostic des objets et meubles dégradés, la compréhension de leur vieillissement - assortis de l'éthique d'une approche respectueuse de principes déontologiques - caractérisent notre travail d'ébéniste restaurateur.

Des meubles de haute valeur et de grand intérêt se trouvent dans des musées, mais dans la majorité des cas, ils sont chez des particuliers, utilisés ou non par eux. Les faux, de leur côté, existent soit en pleine lumière, comme c'est le cas des copies connues et reconnues, des faux artistiques où la falsification peut forcer l'admiration si bien que l'on en oublie l'aspect de fraude, soit dans l'ombre, au sein des marchés, soutenant optimisation fiscale, spéculation ou blanchiment, comme de nombreuses affaires médiatisées peuvent en attester.

« Le Faux en art »

Un colloque sur « Le Faux en art » organisé par la Cour de Cassation en novembre 2017 avait eu pour objectif de présenter non seulement la définition du faux d'un point de vue juridique, mais aussi les problématiques liées à la détection et à la répression des faux, en les restituant dans leur contexte historique et en s'interrogeant sur leur sens dans notre société contemporaine. Ce colloque avait souhaité souligner que, sans être nouvelle, cette problématique du faux, tant en matière de tableaux, que de mobilier, antiquités et objets d'art, se présentait sous de nouveaux aspects. Le faux s'est en effet considérablement développé depuis la seconde moitié du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle. Ce remarquable colloque dressa alors un état des lieux, tant juridique que factuel, sur le faux en art, en invitant les représentants des différents champs professionnels concernés (magistrats, avocats, experts, OCBC, universitaires, conservateurs du patrimoine et professionnels du monde de l'art) en les questionnant sur les difficultés rencontrées. Jean Claude Marin, procureur général près la Cour de cassation, dans son allocution inaugurale, mit en exergue ce point : « La détection des faux est devenue un enjeu majeur. Dans ses *Pensées*, Pascal nous rappelait déjà cette évidence : « *Le vrai se conclut souvent du faux* ». Comment alors distinguer ce qui est authentique de ce qui ne l'est pas ? L'authenticité d'une œuvre d'art, notion délicate soumise à l'aléa du temps, des connaissances et des techniques, est un des rouages essentiels du marché de l'art. L'esthétique a cédé la place à l'authentique qui, loin des critères de beauté, fait ou défait la valeur d'une œuvre, tant au regard de l'histoire de l'art, que du marché. Et pourtant, que d'incertitudes en la matière. »

Et pourtant que d'incertitudes en la matière

La première approche d'un meuble, d'un objet d'art, ne fait jamais l'économie de cette toile de fond : la menace du faux. Les réflexions éparpillées qui vont suivre ne prétendent pas être exhaustives concernant la pratique de l'expertise des biens mobiliers et culturels. Pour la mission d'expert à laquelle je viens d'être nouvellement appelé, ma contribution reposera sur des moyens humbles mais accumulés tout au long de



Chevalet de marqueteur au XVIII^e siècle
L'art du menuisier-ébéniste, par M. Roubo fils, 3^e section de la 3^e partie de *L'Art du menuisier*, par Roubo, André Jacob 51739-1791, Saillant et Nyon (Paris), 1774, p. 292

l'histoire des ateliers. L'acuité du regard, la promptitude du diagnostic reposent sur les gestes maîtrisés de ce temps long.

L'« instinct » de saisie d'un objet ou d'un meuble, c'est l'intelligence des moyens de reconnaissance de la main qui se déploie. Intelligence à laquelle il faut être reconnaissant. La vision intuitive, la mémoire des émotions reçues par les objets, la pénétration de l'envers du décor de ce même objet se développent en acceptant aussi notre part d'ignorance. L'épiphanie d'un savoir nouveau en est la récompense. Sa découverte, au hasard d'un meuble exceptionnel, se fera en traquant un geste et sa précision, ses ajouts, ses repentirs. A contrario, les erreurs commises dans la compréhension d'un meuble par absence de culture du geste nécessaire, du toucher, ou de formation idoine, seront redoutables pour la restauration du meuble et pour sa vie.

Les chemins du regard

« Le propre du regard... », écrit Jean Starobinski dans sa préface à *L'Œil vivant*, édition augmentée parue chez Gallimard en 1999, « ...c'est de n'être jamais saturé ». Le regard ne se résume pas au désir de voir - « désir déjà insaturable en soi » - il est aussi souci de retenir, de fixer, ce qui ne va pas sans un renoncement à la pure visibilité. Starobinski rappelle que son étymologie le situe tout d'abord « sur le versant de l'attente, du souci, de l'égard, et de la sauvegarde ». Ces paroles, ces observations, de l'immense critique d'art que fut Jean Starobinski, consonnent avec ma pratique d'ébéniste restaurateur. Les investigations scientifiques de plus en plus remarquables et si fécondes pour l'enrichissement de nos connaissances - je pense par exemple à l'accélérateur d'analyses élémentaires du Grand Louvre, « Aglaé », qui permet de fantastiques voyages au cœur de l'émail - n'oblitérent pas « ce silence second » qu'est le regard sur un objet, un meuble. On éprouve en effet un meuble, comme avec son corps ; notre main bouge intérieurement ; on éprouve ce meuble, comme par une forme de pré-compréhension. C'est un silence devant la justesse, la cohérence, la beauté d'un rendu.

Des indices

Un exemple : la colle.

Dans cette longue chaîne des indices pour comprendre la vérité d'un meuble, il en est un : la colle, matériau humble et pourtant majeur quant à son importance.

En effet, pour un meuble, le vieillissement de la colle et ses altérations, associés à la rétraction des bois, nécessitent soit un changement de colle ou bien des rajouts, et/ou un alésage des bois du bâti. Le placage alors a besoin d'intervention car il a subi les contraintes du bâti : déchirement et pertes d'éléments qui peuvent aller en épaisseur jusqu'à environ 3 mm et de ce fait se décolle plus facilement.

Pour les meubles dont la colle a dû être changée, entièrement ou partiellement, lors de réparations postérieures à sa fabrication, si cette colle a gardé ses qualités, la pratique dite du « sous vide » est alors idéale car elle permet de nourrir à nouveau les parties décollées. Dans les cas où une dépose du placage est nécessaire, il est possible, en utilisant le brevet de Michel Germond, de préserver la matière et d'éviter ainsi le ponçage en sauvegardant quasiment la finition d'origine.

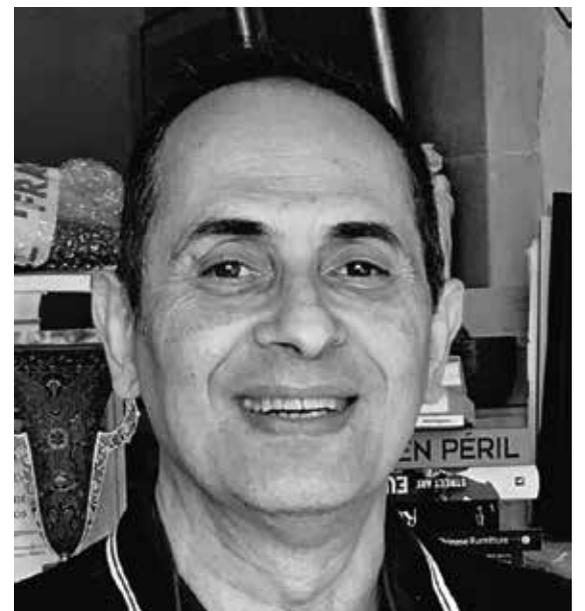
La liste des outils utilisés à chaque époque est très longue : les différents types de fer à dent sur les surfaces de collage, les traces de sciage du débit des massifs et placage, les outils à découper la marqueterie, et tant d'autres. Longue est la chaîne de cette « catena* » du peu visible, sauf à l'œil expert.

En conclusion

Le faux en art ouvre, toutes disciplines confondues, un champ particulièrement vaste de réflexions et de pratiques innovantes quant à l'avenir. C'est pourquoi la déontologie doit désormais être placée au cœur du rapport de tout professionnel envers l'œuvre ou l'objet. Il en va de la noblesse de nos métiers et du marché de l'art, essentiellement fondé sur la confiance des collectionneurs.

C'est donc un silence, enrichi des parcours de *L'Œil vivant* et des réponses apportées à nos étonnements et à nos inquiétudes, qui est le fil ténu mais infrangible de notre expertise d'ébéniste restaurateur. Quel bonheur « d'interpréter » un meuble et de réconcilier les enjeux de « l'esthétique et de l'authentique » !

* CATENA, AE. Latin : maillon, chaîne solide



Patrick Berth

La tête du Roi

Patrick GUILLARD, membre de la CNE, expert en numismatique

Tous ceux qui sont passés par l'école de la République ont appris dès le plus jeune âge que l'histoire de France était jalonnée de certaines gouvernances et faits marquants tels que l'avènement de Clovis et de Charlemagne, les règnes de François I^{er} et de Louis XIV ou encore les soubresauts de la révolution Française et de l'Empire de Napoléon Bonaparte. Gloire et liberté ont une place de choix dans notre roman national, où notre capacité collective à nous considérer comme un grand peuple repose entre autre sur le souvenir que nos aïeux se sont soulevés contre l'oppression de la noblesse à la fin du XVIII^e siècle en déclenchant une révolution, lors de laquelle le roi Louis XVI perdit la tête.

Nourri de cette histoire-là, et découvrant l'univers de la numismatique à l'âge de 12 ans, comme tout collectionneur passionné, j'ai commencé par mettre à contribution tous mes proches : parents, oncles, tantes et autres cousins ainsi que les amis ou simples camarades d'école, afin de trouver le plus de pièces différentes possibles. Ensuite, il fallait être capable de les identifier, les répertorier et les classer. Assez rapidement, il me fallait donc trouver de la documentation afin de mieux comprendre comment toutes celles-ci s'inscrivaient dans l'univers encore beaucoup plus vaste des monnaies existantes.

Avec mes modestes moyens d'enfant, habitant dans un petit village de province, je me rendis donc chez le seul numismate professionnel de la ville la plus proche pour y consulter et y acquérir un peu de littérature sur les monnaies. Ce marchand éditait lui-même un argus des monnaies françaises depuis la révolution ; ce fût donc mon premier livre de référence (A. Justin, « *Monnaies modernes de FRANCE* », édition de 1975). Après avoir pu y recenser toutes les monnaies déjà en ma possession, je parcourrai à nouveau les pages pour y découvrir les pièces illustrées que j'aimerais trouver sinon rapidement, du moins dans un avenir pas trop lointain (à douze ans, une année est déjà un horizon très lointain !).

Je cherchais surtout quelle pouvait être « la » monnaie la plus rare, donc (assez naïvement) celle dont la côte était la plus élevée : 50 000 Francs pour une pièce en qualité superbe !

Ce prix me donnait le tournis ! C'était une somme astronomique pour le petit provincial que j'étais à l'époque.

Mais à quoi pouvait donc ressembler une telle monnaie ? C'était une pièce de 24 livres en or, mais elle n'était même pas en photo ni même dessinée dans cet ouvrage !



12 écu de 3 Livres en argent de 1792, période constitutionnelle

Quelques années passèrent, ma bibliothèque s'était un peu enrichie. J'utilisais maintenant le « Gadoury », le livre « rouge » des collectionneurs de numismatique moderne française (toujours une référence aujourd'hui) et je pouvais enfin visualiser l'objet de mon premier phantasme de collectionneur : Une image en Noir et blanc, certes, mais une image : La tête du roi ! Celle qui avait été coupée en place publique, celle-là même qui d'après la légende, parce-que représentée sur les monnaies en circulation à l'époque, aurait permis de démasquer celui qui la portait encore lors de sa fuite avortée à Varennes.

Quand pourrais-je enfin voir une telle pièce ? En toucher une ? En posséder une ? De toute façon, la somme était encore hors de portée pour moi.

Quand on collectionne les monnaies, on est régulièrement plongé dans différents ouvrages spécialisés : catalogues de vente, argus professionnels, magazines numismatiques... et nous consultons encore et encore les mêmes pages illustrées des pièces que nous avons, avons eues mais aussi souhaiterions ou rêverions d'avoir. Cela aide très naturellement à construire un mythe qui peut facilement tourner à l'obsession. Un peu comme l'image d'une personne, d'un objet ou d'un lieu, qui, vue de façon répétitive dans la presse, fait que nous réagissons de manière toute particulière lorsque nous apercevons cette célébrité au détour d'une rue, cet objet rare dans une vitrine ou quand nous pouvons enfin visiter ce lieu unique.

Vint enfin, l'opportunité de « monter » à Paris, avec l'ami d'enfance qui m'avait initié à la numismatique. Parmi les incontournables de notre programme de visites, il y aurait bien sûr le marché aux puces de Cli-

gnancourt (à cette époque, il s'y trouvait des vendeurs de monnaies), la rue de Richelieu (qui concentrait des adresses de numismates professionnels) et le musée de la monnaie (Quai Conti).

Comme c'était un week-end, nous avons pu fouiller les boîtes de pièces des étals du marché aux puces, et acquérir quelques menues nouveautés pour enrichir nos collections. La majorité des boutiques rue de Richelieu étant closes un samedi, nous n'avons donc pas pu y voir grand-chose. Nous avons ensuite traversé la Seine pour nous rendre au musée du quai Conti, dans le bâtiment même qui battait monnaie quelques années auparavant (la frappe des pièces françaises a été délocalisée à Pessac en banlieue de Bordeaux en 1973).

Enfin, sous nos yeux émerveillés, le GRAAL ! Une pièce de 24 livres en or, avec le portrait du roi guillotiné (dit « Louis constitutionnel »), juste à côté d'une autre monnaie de 24 livres (dit « Louis conventionnel ») où la tête du roi a disparu.

Même s'il y avait encore d'autres salles à visiter, il nous était difficile de quitter cet endroit après y avoir passé seulement quelques minutes, tant cela faisait d'années que nous rêvions de voir cette pièce ô combien spéciale à nos yeux.

Installé à Paris après mes années d'étude, je me suis intéressé de plus près à la numismatique et mes premiers salaires m'ont permis d'acquérir quelques-unes des pièces plus importantes convoitées déjà depuis un certain temps.

En 1988, alors que je cherchais le pendant en argent de cette pièce de 24 livres en or : l'écu constitutionnel (une grosse monnaie avec le même portrait de Louis XVI, mais d'un budget plus modeste), je me suis finalement décidé pour un demi-écu d'argent, qui est une pièce au visage assez particulier, dont la gravure est chargée d'une gravité plus marquée que celle de l'écu ou du Louis.

En 1992, je me suis finalement lancé comme numismate professionnel. J'ai enfin pu acquérir mon premier Louis de 24 livres constitutionnel moins de deux ans plus tard.

Si entre temps, d'autres monnaies étaient venues peupler la liste des objets désirés, tout aussi rares, tout autant chargés d'histoire, de beautés égales ou comparables, ce « Louis » là était unique, car c'était mon premier « sommet » numismatique, le tout premier à me faire rêver.

Malgré son prix, j'avais enfin, entre les mains, cette tête de roi si longtemps convoitée.



Louis de 24 Livres en or de 1792, période constitutionnelle

Le déshonneur de l'expert

Celui ci, entouré de meubles contrefaits, chante dans un trémolo de jambes et sur un air d'opérette : "Ce n'était qu'un jeu...rien qu'un jeu...Je suis le meilleur...rien qu'un jeu...". Autour on s'extasie, on s'embrasse, on est en pleurs : "Un vrai dandy ! Il est merveilleux !" Un vrai dandy ? Baudelaire se teignait les cheveux en vert et Nerval promenait son homard

en laisse dans les jardins du Palais Royal, ni l'un ni l'autre ne se faisait verser indûment des millions pris sur de l'argent public. Le vrai dandy est gratuit.

Celui là progresse au milieu des décombres, écartant de la pointe du pied les cadavres, on en compte près de 20 000, qui jonchent le sol et ralentissent sa

marche. Une ombre s'agite! Il s'enfuit murmurant "Non coupable, a dit le juge! Non coupable de l'escroquerie !". Plus tard, assis à la table d'expert, on liquide des lettres autographes de Joseph Conrad, il citera avec délectation cette phrase du capitaine Marlow dans Lord Jim : "Il attachait bien trop d'importance au déshonneur, seule compte la culpabilité." F. C.

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »
François Rabelais

Le cycle de conférences 2020-2021

Mardi 12 janvier 2021 - Sabine Bourgey

Les trésors de mer



Trésor le mot fait rêver...

Beaucoup de trésors restent au fond des mers, ceux des galions espagnols, ceux de navires de la compagnie des Indes, celui du Titanic...certains ont été retrouvés. Ils sont composés de monnaies, de lingots d'or et d'argent mais aussi de bijoux, de pierres précieuses...

Sabine Bourgey, expert en monnaies, a été expert pour le « Titanic », elle a suivi des expéditions de chasse au trésor en Floride et a publié de nombreux articles et de livres sur les trésors.

Inscription gratuite auprès de
cne@wanadoo.fr, dans la limite des
places disponibles et sous réserve que
les conditions sanitaires le permettent.

Mardi 9 février 2020 - Alain Richarme

Sculpture animalière du XX^e siècle



De Bugatti à Lalanne, dix artistes pour témoigner de l'incroyable vitalité de la sculpture animalière au XX^e siècle. Elle sera étudiée avec ses spécificités propres : type de production, tirages d'artiste, éditions d'éditeurs, salons et constitution de groupes éphémères, aspect juridique...

Mardi 9 mars 2020 - Frédéric Castaing

Splendeur et misère des experts

Sans expert
indépendant
on marche sur la tête!

Aristophil, faux meubles XVIII^e, pillages de sites archéologiques, experts autoproclamés, experts dévoyés, faussaires... Il faut sauver l'expert indépendant.

Mardi 20 avril 2020 - Zareh Achdjian

Les textiles d'artistes au XIX^e et XX^e siècles en Europe



En tant qu'expert, je suis fréquemment confronté au préjugé « Beaux-Arts » contre « Arts Décoratifs », impliquant que le second est moins artistique que le premier.

Le choix du sujet de cette conférence, les textiles fabriqués par des artistes connus, et non pas les œuvres d'ateliers et manufactures, permettra de montrer la relative inexistence d'une telle barrière théorique entre ces deux disciplines artistiques.

Mardi 11 mai 2020 - Anita van Elferen

Bibliomanie, ou la passion des livres

Le livre rare et précieux a toujours été un objet de collection dont témoignent les nombreuses bibliothèques qui ont survécu les siècles. Mais de temps en temps cette passion déborde...



La Compagnie Nationale des Experts
spécialisés en œuvres d'art regroupe
près de 180 experts dans des
domaines couvrant les antiquités,
tableaux, livres, curiosités et objets
d'art de toutes époques.

Les œuvres d'art n'ont pas de secrets.
Elles ont leurs experts.

Works of art have no secrets
for professional experts.

Suivez l'actualité de la CNE et
de ses membres sur Instagram
@c.n.e.art.



Scoop.it!



LE JOURNAL DE LA CNE
Édité par la Compagnie Nationale des Experts
Rédacteur en chef
Frédéric Castaing
Bureau de la rédaction
Astrid Gilliot

10 rue Jacob, 75006 Paris
+33(0)1 40 51 00 81
cne@wanadoo.fr
www.cne-experts.com

Création graphique : Delphine Glachant
Impression Corlet
ISSN 2260-7900

© 2020 Compagnie Nationale des Experts
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs